



énergies renouvelables

L'agrivoltaïsme : une opportunité technique, financière et pérenne

Et si l'agrivoltaïsme était une opportunité pour développer un élevage ovin ? C'est le défi dans lequel s'est lancé Bertrand Patenôte, agriculteur à Piney, dans l'Aube.

Contraint à arrêter l'élevage ovin suite à l'incendie de sa bergerie en 2019, Bertrand Patenôte compte bien prendre sa revanche et développer à nouveau cette production. Âgé de 63 ans, il reste très motivé pour relancer l'élevage sur son exploitation en tant que naisseur engraisseur. La possibilité d'installer une centrale agrivoltaïque sur 40 hectares de sa surface agricole utile (SAU) est une opportunité qui lui tient à cœur. Le projet devrait aboutir en 2027 pour une durée de 30 ans renouvelable. « La délivrance du permis de construire est prévue pour 2026, suivra la demande et l'accord de raccordement puis la phase de travaux pour une mise en service de la centrale et de l'installation de l'élevage ovin en 2027, indique Bertrand Patenôte. Reste à effectuer l'étude paysagère pour implanter des haies aux endroits les plus appropriés ».

UN ABOUTISSEMENT PRÉVU EN 2027

Située à 14 km d'un poste source du réseau de distribution d'électricité et d'une surface de 40 hectares, la parcelle de Bertrand Patenôte a attiré les convoitises des développeurs photovoltaïques. Et pour cause : elle permettrait de produire une



À quelques années de sa retraite, Bertrand Patenôte espère relancer l'élevage ovin de plein air grâce à l'installation de panneaux agrivoltaïques, dont l'installation est prévue dans cette parcelle de 40 hectares. © JULIE GUICHON

puissance a minima de 33 MWc. « J'ai été contacté il y a deux ans pour réfléchir à l'installation d'une centrale agrivoltaïque sur cette parcelle, raconte l'agriculteur. C'est pour moi l'occasion d'élever à nouveau des ovins, d'assurer la pérennité de l'exploitation familiale, de me garantir une retraite grâce au revenu foncier. Mais la priorité de ce projet reste de pouvoir installer un jeune voire mes enfants. » Aujourd'hui, le projet est en-

core à l'étude mais une promesse de bail a d'ores et déjà été signée avec le producteur et fournisseur d'énergies renouvelables Boralex. « C'est la seule entreprise, parmi celles que j'ai contactées, à accepter mes contraintes d'éleveur à savoir la mise en place de paddocks au sein de la centrale agrivoltaïque pour permettre de pratiquer le pâturage tournant, explique Bertrand Patenôte. C'est un projet agricole avant tout : ce

n'est pas à moi de m'adapter mais bien au développeur lui-même ».

L'AGRIVOLTAÏSME CONTRIBUE AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Sur le terrain, la parcelle sera découpée en 32 îlots de surface identique. La structure complète sera clôturée ainsi que chaque paddock permettant ainsi de pratiquer le pâturage tournant. « J'ai prévu d'élever 500 brebis au minimum, en plein air intégral et d'engraisser les agneaux en limitant le

plus possible le recours aux concentrés grâce aux couverts et aux autres fourrages produits sur l'exploitation, souligne le futur éleveur. La structure agrivoltaïque offre de multiples bénéfices : de l'ombre durant les fortes chaleurs, une protection en cas de pluie et de la nourriture lorsque les brebis ne sont pas à pâturer dans les couverts des autres champs. » Pour combler le tout, Bertrand Patenôte réfléchit à planter des haies entre les paddocks pour en faire des brise-vents. •

JULIE GUICHON

Quatre à cinq projets par mois

La Chambre d'agriculture de l'Aube souhaite accompagner les porteurs de projets agrivoltaïques le plus en amont possible. Selon Nicolas George, responsable urbanisme, foncier et paysages, « notre objectif consiste à les guider dans la construction d'un projet vertueux. La priorité est donnée au maintien d'une activité agricole rentable, en adéquation avec les spécificités d'un territoire, et intégrée dans le paysage. Nous encourageons davantage les projets qui concernent plusieurs agriculteurs afin de partager les profits au plus grand nombre ». À ce jour, quatre à cinq projets par mois sont présentés dans le département. Tous ne sont pas acceptés notamment pour des problématiques liées au poste source, souvent saturé. Aucune centrale agrivoltaïque n'est encore en fonctionnement dans l'Aube mais la doctrine portée par la Chambre d'agriculture définie fin 2024 devrait favoriser le développement de ce type de projet.

Un projet qui suscite la curiosité

Ce jeudi 16 janvier, Bertrand Patenôte et Boralex, partenaire du projet agrivoltaïque, ont tenu une permanence pour présenter le projet : implantation, étapes, production, condition de financement, etc. Une vingtaine de visiteurs s'est déplacée pour l'occasion et a pu exprimer ses interrogations. Pour l'agriculteur, cette communication est indispensable et essentielle.